

Date limite de dépôt et d'envoi des dossiers (cachet de La Poste faisant foi)
Lundi 10 septembre 2018

Le second conseil consulaire pour les bourses scolaires examinera :

- Les premières demandes déposées par des familles nouvellement installées dans la circonscription consulaire ;
- Les renouvellements tardifs – dossiers non déposés par les familles lors de la 1^{ère} session - (à justifier) ;
- Les demandes de révision exprimées par les familles dont les dossiers ont été ajournés ou rejetés lors du 1er conseil (Lettre à envoyer au Consulat accompagnée des documents requis le cas échéant – Il n'est pas nécessaire de constituer un nouveau dossier-).

Déposer sa demande

1. S'informer

-Site internet

Consulter le site du Consulat Général de France à Madrid (rubrique « Votre service social ») :
<https://es.ambafrance.org/-Consulat-general-a-Madrid->

-AEFE

Consulter la brochure d'information sur le site de l'AEFE : www.aefe.fr

2. Constituer le dossier

- Demande de révision :

Courrier de demande accompagné des pièces justificatives (ne pas constituer un nouveau dossier).

- 1^{ère} demande et renouvellement tardif:

Formulaire et liste des pièces justificatives disponibles sur le site du Consulat de France à Madrid (onglet « Votre service social »).
<https://es.ambafrance.org/Bourses-scolaires-2018-2019-9723>



Le dossier doit être dûment complété et signé, sous peine de voir son dossier rejeté.

3. Déposer le dossier

Tous les dossiers doivent être déposés ou envoyés directement par voie postale au Consulat de France à Madrid au plus tard le 10/09/2018 (pas de dépôt en agence).

1^{ère} Demande

Entretien obligatoire
(prendre RDV au
91 700 77 19/ 78 00)

**Révision et
renouvellement
tardif**

Déposer ou envoyer
directement votre
dossier

Calendrier

1. **Jusqu'au 10/09/2018 :** Dépôt des dossiers par les familles (et entretiens pour les premières demandes).
2. **10/09/2018 au 14/10/2018 :** Instruction des dossiers.
3. **Fin octobre 2018 :** Réunion du Conseil Consulaire des Bourses à Madrid.
4. **12 et 13/12/2018 :** Réunion de la Commission Nationale des Bourses à Paris.
5. **Fin décembre 2018 :** Notification aux familles de la décision.

Information

La demande de bourse et l'inscription auprès de l'établissement scolaire sont deux formalités indépendantes (consulter préalablement auprès de l'établissement pour les disponibilités).



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADRID
☎ 91 700 77 19 / 78 00

✉ social.madrid-fslt@diplomatie.gouv.fr

📍 C/ Marques de la Ensenada, 10 -28004 Madrid-